

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS
(MINICOTIM)

PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (PAFEN)

(P176396)

TERMES DE RÉFÉRENCE :

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR ASSURER LA FORMATION SUR L'ADMINISTRATION DE
LA BASE DE DONNEES ORACLE 19c

Octobre 2023



I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi a obtenu un don de la Banque Mondiale pour financer le Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN). Il est prévu qu'une partie des ressources allouée à ce projet soit utilisée pour financer les activités relatives au renforcement des capacités des cadres de la BRB, en particulier celle en rapport avec la « **formation sur l'administration de la Base de Données Oracle 19c** » afin d'accompagner la Banque dans le développement de la nouvelle fonction en cours de mise en œuvre.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

1. Objectif du Projet PAFEN

L'Objectif de Développement du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN) est d'augmenter l'accès à l'internet à haut débit, en particulier pour les populations mal desservies, et améliorer la capacité du Gouvernement à fournir des services publics par voie numérique.

Le projet vise à accroître l'accès au haut débit et à améliorer la capacité du gouvernement à fournir des services publics numériques, ce qui contribuera à jeter les bases d'un développement accéléré de l'économie numérique du Burundi.

Le Projet comprend 4 composantes ci-après :

Composante 1: Accès et inclusion numériques

- Sous-composante 1.1 : Environnement favorable au développement du marché du haut débit et à l'accès numérique ;
- Sous-composante 1.2 : Accès à la connectivité locale
- Sous-composante 1.3 : Facilitateurs d'accès local et d'inclusion numérique
-

Composante 2 : Facilitateurs de la prestation de services publics numériques

- Sous-composante 2.1 : Cadres institutionnels, juridiques, de gouvernance et technologiques pour les services en ligne
- Sous-composante 2.2 : Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées
- Sous-composante 2.3 : Numérisation de certains services et de cas d'utilisation phares

Composante 3 : Coordination institutionnelle et gestion du projet.

Composante 4 : Composante de réponse d'urgence (CERC)

2. Contexte et justification de la formation

Dans le cadre du financement par le PAFEN, la BRB a soumis une requête et obtenu l'appui pour la mise en œuvre d'activités relatives au renforcement des capacités en faveur des cadres de son personnel.

De manière spécifique, la Banque de la République du Burundi compte organiser, avec l'appui du projet PAFEN, un atelier de formation sur l'administration de la Base de Données Oracle 19c qui est utilisée dans les systèmes de paiement actuellement en exploitation opérationnelle au Burundi.

L'atelier de formation sera organisé à l'endroit du personnel de la Banque de la République du Burundi et des autres utilisateurs des participants sur le système de gestion de base de données utilisée par lesdits systèmes.

Au mois de septembre 2022, la Banque de la République du Burundi a procédé au renouvellement des équipements du Data Center ce qui a impliqué un changement au niveau des systèmes en général et au niveau du système de gestion de la base de données en particulier car il a été effectué une migration vers la dernière version du SGBDR Oracle 19c.

Ainsi, après une période d'exploitation des systèmes sur la nouvelle infrastructure de plus de sept (7) mois, il se dégage un besoin très pressant d'assurer une formation sur le système de gestion de la Base de données Oracle 19c.

Cette formation serait, d'une part, destinée à former les administrateurs techniques des systèmes ATS et CSD, mais d'autre part, la formation devrait également concerner d'autres Cadres de la Direction des Systèmes d'Information en charge de l'administration de la base de données Oracle 19c. Elle pourra concerner également d'autres utilisateurs des participants aux systèmes pour faire bénéficier les acquis de cette formation et, ainsi, faire diminuer la pression que ces derniers exercent sur les cadres de la BRB lors du support de premier niveau pour le fonctionnement des systèmes de paiement.

La formation sera organisée avec le financement du Projet PAFEN (Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique), un des partenaires de la BRB ayant accepté et validé le projet de formation.

Ainsi, pour l'année 2023, l'un des projets approuvés est « Formation sur l'Administration de la Base de données Oracle 19c ». Cette formation est d'une importance capitale pour les Cadres de la BRB étant donné que les systèmes ATS et CSD installés et en cours d'exploitation à la Banque l'utilisent comme système de gestion de base de données.

Cet appui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la composante 2 « Facilitateurs de la prestation de services publics numériques » du projet et précisément de la sous-composante 2.2 « Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées».

Précisément, il s'agit de la réalisation de l'activité 2.2.3.3 : « Renforcement des capacités (Formation) sur la base de données Oracle » du PTBA 2023-2024

III. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de la mission de formation consistent à former les cadres du personnel de la BRB et des autres institutions publiques partenaires participant aux systèmes de paiement sur l'Administration de la Base de Données Oracle 19c.

IV. ETENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT

Pour réaliser sa mission, le consultant devra réaliser les tâches suivantes :

- Elaborer et proposer un plan de formation détaillé couvrant le sujet et la matière concernées ;
- Préparer les supports de formation pour tous les sujets couverts ;
- Assurer la formation proprement dite sur la période contractuelle ;
- Organiser des sessions d'évaluation des participants à la formation dispensée et sur toutes les matières couvertes ;
- Délivrer des certificats de participation à la formation ;
- Produire un rapport de mission incluant l'appréciation du déroulement de la formation et des résultats atteints.

V. LES SUJETS COUVERTS PAR LA FORMATION

Les principaux sujets à traiter au cours de la formation sont les suivants :

- Architecture du serveur Oracle ;
- Instance de la base de données ;
- Gestion des paramètres d'initialisation ;
- Gestion des stockages logique et physique des données dans la base ;
- Démarrage et Arrêt de la base ;
- Gestion des utilisateurs, profil, privilèges et rôles ;
- Export/Import des données selon plusieurs choix ;

- Transposition des données avec SQL*LOADER ;
- Audit et sécurité de la base de données ;
- Mécanisme de Flashback et récupération des données
- La sauvegarde des données selon plusieurs modes (Intégrale, partielles et cumulative).

VI. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

A l'issue de la formation, les participants auront acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour :

- Connaître et maîtriser l'architecture Oracle Database 19c ;
- Réaliser l'installation d'Oracle 19c ;
- Assurer la gestion d'une instance de base de données ;
- Assurer la gestion de la sécurité d'une base de données autonome ;
- S'approprier les nouveaux concepts de sauvegardes et restaurations ;
- Maîtriser l'architecture Multi-tenant.

VII. CANDIDATS A LA FORMATION

Les participants à la formation sont estimés à environ 50 personnes provenant du personnel de la BRB chargé de l'administration technique des systèmes ATS et CSD, des autres participants (banques commerciales et régie Nationale des Postes) pour assurer un transfert de connaissances vers les utilisateurs assurant le support de premier niveau chez les participants et à la Banque Centrale sur l'Administration de la Base de données Oracle 19c.

VIII. DUREE ET LIEU DE LA MISSION DE FORMATION

Pour pouvoir toucher un maximum de candidats possible, la formation sera organisée et réalisée à Bujumbura, pendant cinq (5) jours ouvrés, par un consultant recruté par le Projet PAFEN.

La logistique liée à l'organisation de l'atelier de formation sera prise en charge par la BRB via le Projet PAFEN.

IX. LIVRABLES ET CALENDRIER DE PRODUCTION

Le Consultant formateur devra produire les rapports présentés ci-dessous, avec le chronogramme suivant :

#	Délais prévus	Livrables	Décaissement
1	Démarrage de la formation	Rapport de Cadrage de la Mission comprenant <ul style="list-style-type: none"> • Un plan de formation détaillé couvrant toutes les matières concernées • Document support de formation pour tous les sujets couverts 	20%
2	Fin de la formation	Un rapport de fin de mission comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'évaluation des participants à la formation dispensée et sur toutes les matières couvertes • Rapport d'appréciation du déroulement de la formation et des résultats atteints. 	80%

X. PROFIL DU CONSULTANT

La formation devra être assurée par un Consultant hautement qualifié et disposant des certifications appropriées en rapport avec la Base de données Oracle 19c.

Le formateur/consultant devra avoir le profil suivant :

- Etre titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur Informaticien ou équivalent de niveau BAC+4 au moins ;
- Posséder les certifications Oracle requises pour assurer la formation ;
- Avoir une expérience d'au moins huit (8) ans dans la Gestion et/ou l'Administration des Bases de Données Relationnelles ;
- Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la Gestion et/ou l'Administration des Bases de Données ORACLE ;
- Avoir une expérience d'au moins trois (3) ans dans la mise en place de Bases de Données ORACLE ;
- Avoir déjà organisé et dispensé au moins deux (2) formations de haut niveau sur l'Installation, la Gestion et l'Administration de la Base de données Oracle 19c ;
- Une bonne maîtrise du français est exigée.

Le Curriculum Vitae et la(les) copie(s) des certifications doivent être fournis pour chaque formateur proposé.

XI. MÉTHODE ET PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, Septembre 2023 de la Banque Mondiale (« le Règlement de Passation des Marchés ») et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

4